

Adresse des élèves des écoles de Rouen et de leurs instituteurs qui vouent une haine implacable au tyran et à ses complices, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des élèves des écoles de Rouen et de leurs instituteurs qui vouent une haine implacable au tyran et à ses complices, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 405;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23062_t1_0405_0000_11

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[*La sté popul. d'Orbec à la Conv.; 15 therm. II*] (1).

Législateurs,

Le peuple vous a soutenus contre les fédéralistes; il vous soutiendra contre les dominateurs: toute faction s'anéantira devant vous.

Le plus grand crime, aux yeux du peuple, est d'accaparer son amour et de vouloir diminuer le nombre de ses deffenseurs.

La vertu qui étoit dans la bouche des conspirateurs appatit à la Convention, mais le crime qui régnoit dans leur âme appartient à eux seuls. Que les principes demeurent et que les coupables périssent!

LECONTE (*présid.*), GUEROULT (*secrét.*), BENARD (*secrét.*).

4

Les onze sections d'Orléans (2) rendent hommage à la Convention nationale de sa vigilance à éloigner l'orage formé contre la patrie, et aux sections de Paris pour l'avoir couverte de leurs armes contre l'audace des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les onze sections d'Orléans à la Conv.; Orléans, 16 therm. II*] (4)

Représentans,

Jamais la France n'avoit vu naître d'homme plus profondément scélérat; jamais on n'avoit si perfidement employé le masque des vertus et du patriotisme pour couvrir des projets plus atroces et plus criminels. Les dévoiler, saisir le nouveau tyran et ses infâmes complices, étouffer leur rébellion sacrilège, et faire tomber leurs têtes coupables sous le glaive de la loi, a été l'ouvrage d'un moment. Tel sera toujours l'effet prodigieux de l'union entre les amis et les défenseurs de la liberté.

La Convention nationale et les sections de Paris se sont couvertes d'une gloire immortelle dans cette journée mémorable, et ont acquis de nouveaux droits à la reconnaissance et à l'estime de la nation entière.

Les 11 sections d'Orléans s'empressent de vous faire passer l'expression de leur joie et de leur attachement inviolable aux vrais principes. elles réitèrent entre vos mains le serment de

maintenir la République une, indivisible et démocratique, ou de s'ensevelir avec vous sous ses ruines.

Les commissaires délégués des 11 sections :

DESFRANCS, FORES, MOISARD, BERTHEAU, GRANGER CRIGNON, MOUTOU, DUREAUX, J. ROGER, Pierre Henry MICHEL, Fel. TRAMBLAZ, F^{ois} LANDRÉ, L. JALLON, F.A. RATOUIS fils.

5

Les élèves des écoles des deux sexes, enseignés par le citoyen Lenormand et son épouse, témoignent à la Convention nationale leur reconnaissance pour sa sollicitude sur le salut de la République; ils vouent une haine implacable aux scélérats qui, comme Robespierre, tenteroient de l'asservir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les élèves des écoles enseignées par Germain Lenormand et son épouse, instituteurs de la jeunesse des 2 sexes à Rouen; à la Conv.; Rouen, 2^e quintidi therm. II*] (2)

Il est enfin prouvé à tous les tyrans coalisés que la liberté du peuple français ne saurait lui être ravie! En vain les insensés despotes ont réuni leurs efforts. En vain ils ont mis en usage tous les moyens inventés par l'ambition, la rage et le désespoir: Ils se sont en vain couverts du masque caméléontique! Tant de noirs projets, tant d'affreux complots n'ont servi qu'à cimenter la République.

Législateurs, vous avés prononcé, article 27 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, *que tout individu qui usurperait la souveraineté, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres!* Robespierre n'est plus, ses partisans ont disparus, et ceux qui voudraient leur ressembler éprouveraient le même sort. Convention nationale, reste à ton poste! Le peuple est au sien; nos pères sont sous les armes et nous brûlons d'impatience de ce que nos talens et nos forces ne secondent pas encore notre courage pour la défense de la liberté, de l'Égalité et de la République.

Germain LENORMAND, CAHIERRE f[emme] LENORMAND, Narcisse RENOUT, Charles BENARD, Omer CARRÉ, BRASSEINT (« censeurs, au nom des 250 élèves »).

6

La tyrannie est donc abattue, la liberté a triomphé d'un Catilina moderne, écrit à la Convention nationale l'agent national du

(1) C 315, pl. 1 235, p. 2. Reproduit intégralement dans le Bⁿ du 4 fructidor. Mentionné par M.U., XLII, 379; J. Fr., n° 685; Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) Loiret.

(3) P.-V., XLIII, 136.

(4) C 315, pl. 1 265, p. 3. En tête de l'adresse: « Que tout individu qui usurperoit la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres (Droits de l'homme, art. 27). La loi l'a dit; les hommes libres l'ont fait, Robertspierre n'est plus ». M.U., XLII, 379; F.S.P., n° 402; J. Fr., n° 685. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) P.-V., XLIII, 136.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 4. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l).